



SECTION 2 : PANORAMA GÉNÉRAL



SECTION 2 : PANORAMA GÉNÉRAL

Quel est le but de l'IPC ?

L'objectif de l'IPC est de consolider les analyses complexes de la sécurité alimentaire pour faciliter la prise de décisions fondées sur des preuves. L'IPC contribue à répondre aux questions à savoir où **allouer les ressources, à qui et à combien de personnes, quand prendre des mesures et lesquelles**. Toutes ces questions permettent de configurer « l'analyse situationnelle » qui est au cœur de l'IPC. Des informations supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien l'analyse de l'intervention qui est un stade ultérieur pour assurer l'efficacité de la réponse. L'analyse de la sécurité alimentaire présente des difficultés inhérentes aux sources de données, aux méthodologies, aux différents types d'aléas, à la diversité des systèmes de moyens d'existence et à la myriade d'institutions impliquées. Compte tenu de ces difficultés et de cette complexité, l'IPC apparaît comme un **cadre commun permettant de classer la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire**. L'IPC communique aux décideurs des connaissances concrètes sur les conditions actuelles et futures de la sécurité alimentaire, ainsi que des informations stratégiques pour orienter l'action.

L'IPC a été conçu à partir de la prise de décision. C'est pourquoi, plutôt que « d'inonder » les décideurs d'informations complexes, l'IPC est conçu pour répondre à la demande, en répertoriant les aspects essentiels de l'analyse situationnelle dont les décideurs ont constamment besoin, et en se concentrant sur la fourniture d'une information aussi fiable, cohérente et accessible que possible.

L'IPC a pour but d'optimiser le soutien à la décision, sachant que dans pratiquement tous les cas de prise de décision dans le domaine de la sécurité alimentaire, les données et les preuves sont rarement idéales. L'approche de l'IPC consiste donc à **tirer le meilleur parti possible des preuves disponibles, quelles qu'elles soient**, et ce, de manière rigoureuse et transparente. En cas de crises subites, il est particulièrement important de prendre des décisions rapides sur la base d'une information parfois mince. L'IPC permet de disposer d'un processus structuré qui aide à utiliser au mieux les connaissances disponibles, à assurer la transparence sur les niveaux de confiance et à définir les domaines où des données supplémentaires doivent être collectées pour améliorer la qualité de l'analyse. Voir la représentation graphique du soutien à la décision sur la base de preuves dans l'annexe 6.

Pourquoi l'IPC est-il nécessaire ?

Dans le domaine transsectoriel et multidisciplinaire de la sécurité alimentaire, les demandes d'analyses de la sécurité alimentaire de meilleure qualité sont de plus en plus pressantes. Ces demandes portent notamment sur : la nécessité d'une plus grande **comparabilité** des résultats entre un endroit et un autre, une plus grande **rigueur**, une plus grande **transparence** des données étayant les observations, une plus grande **pertinence** pour la prise de décision stratégique et des rapports plus étroits entre l'information et l'**action**. Une amélioration des analyses dans les domaines mentionnés permettrait de mener des interventions **plus axées sur les besoins**, plus **stratégiques** et plus **opportunes** en matière humanitaire et de sécurité alimentaire. Pour faire face à ces défis, il est impératif de mettre au point un système de classification suffisamment **générique** pour être utilisé dans un large éventail de situations de sécurité alimentaire, de types de catastrophes et de systèmes de moyens d'existence ; suffisamment **simple** pour être pratique sur le terrain et compris par de multiples parties prenantes ; et suffisamment **rigoureux** pour répondre aux normes internationales.

Après avoir revu les pratiques d'évaluation des besoins à l'échelle mondiale, le rapport du Groupe des politiques humanitaires de l'Institut du développement outre-mer (ODI) intitulé « *According to Need ? Needs assessment and decision making in the humanitarian sector* » (Darcy et Hofmann 2003) a fait ressortir des lacunes considérables séparant sécurité alimentaire et pratiques de l'évaluation des besoins. Bien que la définition de la sécurité alimentaire soit largement acceptée, il existe peu de définitions claires et communes pour classer les différentes situations en termes de sévérité variable et d'implications pour l'action. Ce manque de clarté est problématique sur le plan opérationnel, car la façon dont une situation est classifiée détermine non seulement la modalité de l'action, mais aussi la source du financement et son ampleur, le calendrier de planification et les rôles organisationnels des différentes parties prenantes. Ces problèmes peuvent conduire à des erreurs dans l'affectation de ressources déjà limitées et, dans le pire des cas, entraîner la perte de vies humaines. C'est pourquoi il est urgent, sur le plan pratique et opérationnel, de pouvoir disposer d'un système de classification de la sécurité alimentaire largement accepté.

L'IPC contribue à l'accomplissement des objectifs de la Charte humanitaire (Sphère, 2004), ainsi que de nombreuses conventions internationales sur le respect des droits de l'homme, tels qu'ils sont exprimés dans le Plan d'action du Sommet mondial pour l'alimentation (FAO, 1996) ainsi que dans les « Directives volontaires », adoptées par les Nations Unies pour la réalisation du droit à une nourriture adéquate (FAO, 2005)⁶.

Qu'est-ce que l'IPC fait ?

L'IPC est, par essence, un **ensemble d'outils et de procédures** permettant de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire en vue d'une prise de décision. L'IPC classe les régions touchées par l'insécurité alimentaire aiguë en cinq phases : minimale, stress, crise, urgence et famine. Chacune de ces phases présente différentes implications en termes d'objectifs de l'intervention.

L'IPC classe la sévérité de la situation pour **deux périodes de temps** : la situation actuelle et une projection (dont l'horizon temporel est absolument flexible selon la situation réelle et les besoins des décideurs). La projection permet d'établir une déclaration d'alerte rapide favorisant une prise de décision proactive.

En outre, le « paquet » IPC possède **quatre fonctions qui se soutiennent mutuellement** : 1) la formation d'un consensus technique ; 2) la classification de la sévérité et des causes ; 3) la communication pour l'action et 4) l'assurance qualité. Chacune de ces fonctions est dotée d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) décrits ci-après dans le tableau 1. Les fonctions ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel. Il n'est pas indispensable de strictement suivre cette séquence.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des fonctions de l'IPC

Fonctions	Objectif	Protocoles	
		Outils	Procédures
1. Formation d'un consensus technique	Faciliter le consensus technique d'experts multisectoriels.	<ul style="list-style-type: none"> ● Matrice de composition du Groupe de travail technique (GTT) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former un Groupe de travail technique travaillant au sein d'une institution existante et composé comme suit : (1) des experts sectoriels pertinents et (2) les principales organisations participantes. 2. Veiller à ce que les membres du Groupe de travail technique possèdent les connaissances spécialisées pertinentes et une formation en matière de protocoles IPC. 3. Charger le Groupe de travail de réaliser une analyse IPC selon les besoins. 4. Réaliser une analyse IPC de façon neutre, sur la base de preuves et favorable au consensus. Organiser une consultation avec les principaux décideurs et faire les révisions nécessaires si elles sont corroborées par des preuves adéquates.

6 FAO 2005. Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. www.fao.org/docrep/meeting/009/y9825e/y9825e00.HTM

<p>2. Classifier la sévérité et les causes</p>	<p>Classifier une information complexe relative à la sévérité et aux causes dans des catégories qui soient utiles à la prise de décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Cadre analytique IPC ● Tableau de référence de l'insécurité alimentaire aiguë ● Tableau de référence de l'insécurité alimentaire chronique ● Grilles d'analyse 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décider du moment d'entreprendre une analyse IPC. 2. Identifier les unités d'analyse : calendrier, zone, population et groupes d'analyse des ménages. 3. Collecter et documenter les données/preuves pertinentes. 4. Déterminer les principales hypothèses et élaborer des relevés sommaires de preuves pour chaque élément de la sécurité alimentaire. 5. Passer en revue toutes les preuves d'un œil critique et avoir recours à la « convergence de preuves » par rapport aux tableaux de référence pour déterminer la phase aiguë et/ou le niveau chronique de l'insécurité alimentaire. 6. Définir les principales causes immédiates et sous-jacentes.
<p>3. Communiquer pour l'action</p>	<p>Communiquer les aspects centraux d'une analyse situationnelle de façon cohérente, accessible et efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Fiche de communication 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une carte et une fiche complète de communication IPC. 2. Faire circuler et présenter de manière opportune les résultats de l'IPC à toutes les parties prenantes.
<p>4. Assurance qualité</p>	<p>Garantir la rigueur technique et la neutralité de l'analyse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Outil d'autoévaluation du Groupe de travail technique ● Outils d'évaluation de la revue par les pairs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir l'outil d'autoévaluation du Groupe de travail technique. 2. Réaliser la revue technique par les pairs (si besoin est) et remplir l'outil d'évaluation de la revue par les pairs. 3. Divulguer les grilles d'analyse.

Quelle est la valeur ajoutée de l'approche IPC ?

- **Flexibilité** : l'IPC est une approche ouverte qui permet de classifier la sécurité alimentaire et d'étayer cette classification en utilisant une vaste gamme de données, d'informations, de faits, de méthodes et d'outils. Grâce à cela, l'IPC est un outil flexible et adaptable à de multiples contextes sans dépendre de façon stricte d'ensembles de données ou de formats spécifiques.
- **Consensus technique** : les situations des populations vivant dans la sécurité alimentaire impliquent toujours de multiples parties prenantes dont l'action est beaucoup plus efficace (qu'il s'agisse de collecter des fonds ou de coordination) si l'analyse situationnelle sous-jacente fait l'objet d'un consensus technique. Sans terminologie ni critères communs, il est très difficile d'établir un consensus et d'éviter l'influence de facteurs non techniques.
- **Comparabilité dans l'espace** : pour garantir l'utilisation optimale de ressources limitées, les décideurs doivent pouvoir comparer la sévérité des situations de crise d'un endroit à l'autre, au sein d'un même pays et entre différents pays. Ce n'est qu'après avoir effectué cette comparaison sur la base de critères consensuels qu'il sera possible de cibler l'intervention de sécurité alimentaire vers les personnes qui en ont le plus besoin.
- **Comparabilité dans le temps** : les décideurs doivent pouvoir comprendre l'évolution d'une crise, son aggravation ou son amélioration, pour pouvoir accroître, diminuer ou modifier le focus stratégique de l'intervention, ainsi que pour définir les critères de sortie. Un examen des tendances passées peut servir de base pour comprendre les scénarios actuels et futurs. Ceci permet d'effectuer une analyse longitudinale d'une situation donnée. Voir, par exemple, l'annexe 13 qui contient 18 analyses IPC effectuées en Somalie depuis 2005.
- **Transparence résultant de l'analyse fondée sur les preuves** : les analystes doivent être absolument transparents dans leurs conclusions et les décideurs doivent exiger les preuves qui leur servent de base. En l'absence de critères de référence, les exigences en termes de qualité des preuves de base restent floues.

- **Responsabilisation** : faute de normes mutuellement concertées en matière de classification de la sévérité, toute responsabilisation « analytique » est impossible. Il faut en effet disposer d'une référence commune pour éviter les erreurs par action (par exemple, exagérer une crise, ce qui peut conduire à une intervention démesurée) ou les erreurs par omission (par exemple, « ne pas détecter » ou sous-estimer une crise, ce qui peut conduire à une absence de réponse). Dans le premier cas, l'erreur de jugement se traduit par un gaspillage de ressources et peut mettre en péril les moyens d'existence, et dans le deuxième cas, par la perte de vies humaines et une pauvreté chronique. Des critères de référence et des normes de preuve permettent de renforcer la responsabilisation de ceux qui sont chargés d'effectuer l'analyse de la sécurité alimentaire moyennant la revue par les pairs et les remises en question publiques de résultats discutables.
- **Alerte rapide efficace** : les décideurs doivent pouvoir connaître la sévérité potentielle, la probabilité et le moment d'une crise imminente. En l'absence de consensus technique sur la façon de décrire les crises, les messages d'alerte rapide peuvent s'avérer ambigus et rester sans suite.
- **Action plus stratégique** : en fonction de la sévérité des résultats et de la typologie des facteurs contributifs dans une situation donnée et en termes de sécurité alimentaire, les volets de l'intervention stratégique doivent être mis en valeur différemment.
- **Amélioration de la qualité des données** : même si l'IPC n'est pas en soit un outil de collecte de données, son utilisation peut contribuer à détecter de graves problèmes de manque de données et favoriser les investissements dans la collecte future de ces données manquantes.

« Produit IPC » et « compatible avec l'IPC »

Idéalement, un « produit IPC » obéit aux protocoles décrits dans le présent manuel. Il arrive toutefois que, pour des raisons pratiques ou de préférence, les protocoles ne soient pas tous suivis à la lettre. Pour être considéré comme « produit IPC » (par exemple, utilisant la Fiche de communication et le IPC logo), les critères minimaux suivants doivent être respectés :

- l'analyse reflète un consensus fonctionnel entre les techniciens qui représentent les principales agences parties prenantes et qui possèdent l'expertise sectorielle pertinente ;
- les tableaux de référence IPC servent à déterminer la classification des phases ;
- l'analyse respecte les paramètres clés des unités d'analyse et rend compte de l'aide humanitaire ;
- les preuves utilisées pour étayer la classification sont clairement documentées et sont disponibles ;
- l'analyse est cartographiée selon les couleurs et les noms de phases employés dans l'IPC.

Dans la mesure du possible, il est préférable que les gouvernements et les agences qui réalisent des analyses de la sécurité alimentaire créent des Produits IPC.

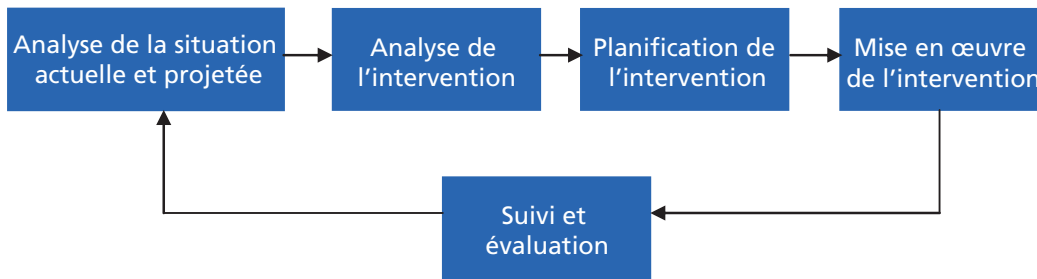
Cela dit, dans certaines situations précises, les gouvernements/agences vont devoir réaliser des analyses situationnelles de la sécurité alimentaire qui ne vont pas toujours être basées sur un consensus. Ces cas peuvent se présenter en raison du moment ou de la fréquence de l'analyse, de l'urgence, du besoin d'indépendance ou pour d'autres raisons. Dans ce cas, et pour autant que les critères minimaux énumérés plus haut soient respectés, l'analyse peut être considérée comme « compatible avec l'IPC ».

Une analyse compatible avec l'IPC qui utilise les mêmes noms de phases, tableaux de référence et critères fondés sur des preuves reste intéressante, car elle permet l'interopérabilité entre les principaux résultats et les preuves. En d'autres termes, les résultats peuvent être directement comparés, remis en question et élaborés par des analystes et des décideurs dans l'ensemble de la communauté.

Comment l'IPC s'intègre-t-il à d'autres aspects de l'analyse et de l'intervention ?

L'IPC se centre sur l'analyse situationnelle actuelle et projetée, qui constitue une étape distincte bien que parfois négligée ou tacite, du processus plus large de « Continuum analyse-intervention ». Le diagramme 1 ci-après illustre sa relation avec d'autres étapes importantes pour une intervention efficace, y compris l'analyse de l'intervention, la planification de l'intervention, la mise en œuvre de l'intervention et le suivi/l'évaluation.

Diagramme 1 : Étapes décisives du continuum analyse-intervention



Les objectifs globaux de chaque étape sont les suivants :

- **analyse de la situation actuelle et projetée** : pour cerner les aspects fondamentaux d'une situation actuelle ou projetée (par exemple, sévérité, magnitude, causes) qui sont les plus déterminants pour une intervention efficace et effective et qui doivent faire l'objet d'un vaste consensus technique ;
- **analyse de l'intervention** : pour définir la gamme de mesures stratégiques potentielles qui pourraient être les plus efficaces et effectives afin d'atténuer les résultats négatifs immédiats, soutenir les moyens d'existence et s'attaquer aux causes sous-jacentes. L'analyse de l'intervention requiert une évaluation critique des contraintes et des opportunités opérationnelles, logistiques, financières et de sécurité ainsi que des modalités de transfert les plus adéquates (par exemple, aide en nature, argent liquide et/ou coupons) ;
- **planification de l'intervention** : pour détecter et mettre en place les éléments requis et les systèmes opérationnels permettant une intervention efficace et effective. Cet aspect comprend la logistique, le financement, les partenariats institutionnels, la sensibilisation et la formation ;
- **mise en œuvre de l'intervention** : mettre en œuvre différentes modalités opérationnelles pour parvenir à une intervention efficace et effective ;
- **suivi et évaluation** : pour détecter les changements dans la mise en œuvre de l'intervention et l'analyse situationnelle ; déterminer les degrés de l'impact souhaité des résultats des politiques, des programmes et/ou projets et les perspectives globales de l'impact ; et pour communiquer les ajustements à apporter à l'intervention, chaque fois que cela s'avère nécessaire

Chacune de ces étapes implique des compétences, des institutions, des délais et des résultats uniques. Elles doivent donc faire l'objet de différents protocoles conçus pour faciliter la réalisation de l'étape en question et garantir des normes minimales en termes de fourniture de l'information, de rigueur et de cohérence.

L'IPC fournit des protocoles pour l'analyse situationnelle et la plate-forme pour chacune des étapes suivantes. Bien que ces derniers aspects du continuum analyse-intervention ne soient pas abordés dans ce manuel, ils comportent également des protocoles et des normes de base. Le Cadre d'analyse des besoins (NAF, 2005) est un exemple d'efforts à l'échelon mondial pour fournir les protocoles nécessaires à l'Analyse interinstitutionnelle des interventions (IASC, 2005). Plus récemment, le projet dirigé par la FAO sur le Cadre d'analyse de l'intervention ainsi que le projet sur l'Analyse de l'intervention dirigé par le PAM sont des efforts de systématisation des approches des analyses de l'intervention.

Principaux aspects de l'Analyse situationnelle

- **Sévérité de la situation actuelle et projetée** : quel est le degré de sévérité de la situation, en terme d'impact sur les vies humaines et les moyens d'existence, actuellement et durant une période future projetée (alerte rapide) ?
 - **étendue géographique** : quelle est la zone géographique approximative des populations touchées par différents degrés d'insécurité alimentaire ? (Cette réponse doit être définie en fonction de l'analyse spatiale en soi, mais peut tenir compte des zones de moyens d'existence, des frontières administratives, des zones agroécologiques et d'autres marqueurs spatiaux.) ;
 - **magnitude et profondeur (nombre et pourcentage de personnes)** : Quels sont le nombre et le pourcentage estimés de personnes touchées par différents degrés d'insécurité alimentaire ?

- **Caractéristiques sociales** : quelles sont les caractéristiques sociales des personnes touchées par l'insécurité alimentaire (par exemple, genre, âge, groupe ethnique, type de moyens d'existence) susceptibles d'informer l'intervention stratégique ?
- **Causes immédiates** : quelles sont les causes directes ou connexes de l'insécurité alimentaire ?
- **Causes sous-jacentes** : quelles sont les causes sous-jacentes ou structurelles de l'insécurité alimentaire ?
- **Niveau de confiance de l'analyse** : quel est le niveau de confiance globale de l'analyse compte tenu de la fiabilité et de l'ensemble de preuves utilisées pour étayer la classification des phases ?

L'IPC dans les contextes urbains

L'analyse de la sécurité alimentaire peut parfois être biaisée en faveur des contextes ruraux, mais l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines n'en est pas moins préoccupante. Le problème est encore aggravé par la tendance mondiale à l'urbanisation et les flambées des prix des produits de base. La conception flexible de l'IPC permet de l'appliquer à la fois dans les contextes ruraux et urbains. Certes, l'analyse de la sécurité alimentaire urbaine pose un certain nombre d'enjeux, mais ceux-ci ne sont pas propres à l'IPC. Les principales difficultés sont les suivantes : des populations plus hétérogènes, une plus forte concentration de la main-d'œuvre et les prix des produits de base, des zones géographiques plus restreintes, mais à forte densité de population, de fortes connexions entre les zones rurales et urbaines. Les protocoles IPC peuvent être appliqués aux zones urbaines, mais les analystes vont devoir définir l'unité appropriée d'analyse, les indicateurs de sécurité alimentaire et d'autres facteurs propres à un contexte urbain.

Contraintes

Malgré sa contribution substantielle au soutien de la prise de décision en sécurité alimentaire, l'IPC ne constitue qu'une pièce d'un puzzle beaucoup plus vaste de données, d'analyses et d'institutions. L'IPC n'est pas un système de collecte de données sur la sécurité alimentaire ni une méthodologie permettant de mesurer directement l'insécurité alimentaire. C'est un « ajout » qui se fonde et se centre sur les systèmes analytiques existants, permet la comparabilité et établit un lien entre l'analyse et l'action. Une illustration de l'ensemble du système national d'analyse de la sécurité alimentaire, dont l'IPC n'est qu'un des éléments, est présentée dans l'annexe 4.

L'IPC est un système qui permet une « méta-analyse », soit une analyse d'ensemble. Il réunit des données et des informations collectées par différentes méthodes, à partir d'un large éventail de sources. L'IPC ne remplace pas l'utilisation de méthodes spécifiques pour collecter et analyser plusieurs dimensions de la sécurité alimentaire sous une forme particulière. Au contraire, l'approche de l'IPC incorpore les méthodes analytiques spécifiques qui viennent la renforcer.

L'approche IPC n'étant pas basée sur un modèle mathématique, elle passe par une réflexion critique des analystes de la sécurité alimentaire. Bien que conçu pour structurer le processus d'analyse de la manière la plus systématique possible, l'IPC requiert une maîtrise totale, de la part des analystes, des concepts et des détails techniques qu'implique une analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence. En outre, le fait que l'IPC soit basé sur une approche consensuelle exige que les analystes soient conscients des éventuels partis-pris de leurs analyses et les réduisent au minimum. L'IPC s'efforce de répondre aux questions relatives à l'analyse situationnelle et s'abstient de déterminer des recommandations pour une action spécifique. Cette limitation intentionnelle a pour but de garantir la neutralité de l'analyse IPC et d'atténuer le plus possible l'influence de toutes sortes de parti-pris potentiels associés aux types d'intervention en matière de sécurité alimentaire préférée par une institution ou une agence. En revanche, l'analyse situationnelle de l'IPC constitue une base solide pour une analyse postérieure de l'intervention.

Principes directeurs de l'IPC

Le Comité directeur mondial de l'IPC a mis au point un ensemble de principes directeurs pour garantir que la mise en œuvre de l'IPC s'inscrive dans le cadre d'une approche interinstitutionnelle commune. Ces principes ont pour but de veiller à ce que le processus soit durable, qu'il soit pris en main par les gouvernements nationaux et qu'il respecte les mécanismes existants et des processus en cours.

Tableau 2 : Principes directeurs de l'IPC

1. Le processus de l'IPC est consensuel et facilité par d'importantes parties prenantes, y compris le gouvernement.
2. Tous les efforts devraient être faits pour impliquer et renforcer la capacité des gouvernements, ainsi que pour encourager l'appropriation et renforcer le processus institutionnel.
3. L'analyse IPC doit respecter les normes concertées à l'échelon international.
4. L'analyse IPC est menée à bien de façon opportune.
5. Les agences s'engagent à participer à un processus pluriannuel.
6. La mise en œuvre des processus IPC doit être, chaque fois que possible, réalisée en fonction de la demande des gouvernements.
7. L'IPC peut être amorcé quelle que soit la disponibilité des données. L'analyse situationnelle initiale sera utile et améliorée ultérieurement.
8. Toutes les données utilisées doivent inclure un classement de niveaux de confiance.
9. Le processus IPC doit prévoir un mécanisme permettant de renforcer l'engagement institutionnel des gouvernements.
10. Les résultats de l'analyse IPC doivent être communiqués au public.
11. L'analyse IPC doit être réalisée de façon neutre sur le plan technique et doit être basée sur la formation de consensus.
12. Les résultats de l'IPC doivent être révisés par des pairs pour vérifier la qualité et le respect des normes.
13. L'élaboration de l'IPC doit s'inscrire dans le cadre d'un processus d'apprentissage itératif.
14. Le leadership des processus IPC dépend des avantages comparatifs et des responsabilités.
15. L'IPC doit être utilisé pour impliquer/sensibiliser les bailleurs de fonds quant à la nécessité de prendre des décisions répondant aux besoins.